

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
22 juin 2021	6	0	4	5	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 12 : Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

Le Comité Syndical,

VU le dispositif d'aide mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dénommé « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) »,

VU le projet de convention financière entre l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le SERM joint en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour le SERM un dispositif de type « paiement pour services environnementaux », notamment s'agissant de la lutte contre la pollution d'origine agricole du Rupt de Mad, sa principale ressource,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, ainsi que tout document se rapportant à l'opération paiement pour services environnementaux inscrite au budget 2021 du SERM.

Le Président du SERM

Julien VICK